

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

32.018

Date du contrôle:

04/10/2023

Lieu du contrôle:

Avenue Zaman 46 - 1190 Forest Belgique

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-005/5160043

Date d'émission:

V1 27/10/2023 00:30:00

Prochaine visite avant le:

04/10/2024

Donneur d'ordre

Nom

PEB Certi

Adresse

Blaisantvest, 105, 9000 Gent, Belgique

Téléphone

+32 2 466 45 66

Email

Données générales

Adresse de l'installation

Avenue Zaman 46 - 1190 Forest Belgique

Type de locaux

Appartement 2° étage (b 4)

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Proprio Avenue Zaman 46 - 1190 Forest

Adresse du propriétaire

Avenue Zaman 46 - 1190 Forest Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

9189 150

Code EAN

Liaison compteur-tableau

XVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

20 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

OK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

-

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

OK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

0

Isolement ($M\Omega$)

1.07

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) par conducteur(s) isolé(s) vert/jaune de section minimum de 4 mm ² (ou 2,5 mm ² sous tube).	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.
Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum.	L1: 4.2.4.3.; 5.3.5.1.
L'intensité nominale de l'interrupteur différentiel doit être adaptée au dispositif de protection contre les surintensités.	B1: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.; B3: 4.4.1.1.; 5.3.5.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm ² : la section minimale de 1,5 mm ² n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de courant (par ex. circuit exclusif d'éclairage).	B1: 5.2.1.2.; B3: 5.2.1.1.
Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisation de section minimale de 2,5 mm ² .	L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.
Prévoir un (des) conducteur(s) de protection (PE) vert/jaune d'une section minimale de 4 mm ² non protégé(s) ou 2,5 mm ² sous tube.	L1: 5.4.3.2.; L3: 5.4.3.2.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
Il faut revoir l'introduction des canalisations dans les tableaux/boites de dérivation	

Libellé	Photo
---------	-------